



Assemblée générale

Distr. limitée
17 juin 2010
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-troisième session
Vienne, 9-18 juin 2010

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

H. Espace et changements climatiques

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Brésil, des États-Unis, de la France, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie et du Mexique ont fait des déclarations sur ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général.
3. Le Comité a entendu une présentation sur les applications de la télédétection par satellite aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire en Indonésie, faite par le représentant de l'Indonésie.
4. Le Comité a noté que les effets préjudiciables des changements climatiques représentaient une menace pour l'humanité tout entière et trouvaient leur manifestation dans de multiples phénomènes: anomalies météorologiques, comme les sécheresses dans certaines régions et les inondations dans d'autres; tempêtes de sable hors normes dans la région arabe; recul des glaciers dans l'Himalaya; et évolution des calottes glaciaires aux pôles.
5. Le Comité a noté que, du fait de la nature mondiale des changements climatiques, il fallait procéder à des observations à l'échelle du monde pour les surveiller de manière plus précise et que les observations effectuées depuis l'espace, complétées par les observations au sol, se prêtaient bien à la surveillance des différentes manifestations des changements climatiques et des facteurs qui y contribuaient.

V.10-54460 (F)



Merci de recycler 

6. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en orbite des satellites équipés de divers instruments permettant de mesurer certaines grandes variables du climat et de suivre différents processus liés aux changements climatiques, comme les émissions d'aérosols et de gaz à effet de serre, la dynamique atmosphérique, les émissions liées à la déforestation et la dégradation des terres.

7. Le Comité a pris note des efforts qui se poursuivaient à l'échelon international sous les auspices du système des Nations Unies (en particulier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Organisation météorologique mondiale), ainsi que d'autres initiatives internationales telles que celles menées par le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, par le Groupe sur l'observation de la Terre, par le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, dans le cadre de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, concernant aussi les changements climatiques.

8. Quelques délégations étaient d'avis que le Comité devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion de la coopération internationale pour le déploiement et l'exploitation de satellites permettant d'observer les effets des changements climatiques, notamment en matière de catastrophes naturelles.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

9. Le Comité a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

10. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie et des Émirats arabes unis ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants d'autres États Membres ont aussi fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général. L'observateur de l'UIT a fait une déclaration, en sa qualité de Président de la trentième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, pour informer le Comité des résultats de cette réunion.

11. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa trentième session (A/AC.105/960), qui s'était tenue à Genève du 10 au 12 mars 2010, et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2010-2011 (A/AC.105/961).

12. Le Comité a noté avec satisfaction les mesures et les décisions prises par la Réunion interorganisations pour continuer à renforcer son rôle comme mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités spatiales, à savoir:

a) La réorientation du rapport du Secrétaire général pour mettre en valeur les objectifs de développement de l'ONU et une contribution aux travaux de la Commission du développement durable;

b) L'accord sur l'établissement de rapports bisannuels spéciaux sur certains domaines thématiques;

c) L'accord sur la tenue des sessions annuelles de la Réunion interorganisations à Genève pour promouvoir la participation des organismes et programmes des Nations Unies.

13. Le Comité a noté avec satisfaction que le rapport spécial pour 2011, qui sera établi par l'OMM, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, portera sur le changement climatique et l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

14. Le Comité a noté que le septième débat informel ouvert aux États Membres et aux observateurs du Comité, sur le thème des techniques spatiales au service des communications d'urgence, s'était tenu immédiatement après la trentième session de la Réunion interorganisations, le 12 mars 2010.

15. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les présentations faites lors de la trentième session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d'autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont disponibles sur ce site.

16. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en tant que secrétariat de la Réunion interorganisations, travaillait en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour accueillir sa trente et unième session à Genève en 2011 et que le débat informel ouvert aux États Membres et aux observateurs du Comité se tiendrait l'après-midi du dernier jour de la session et porterait sur un thème à déterminer en consultation avec le HCR et les autres organismes des Nations Unies participants.

17. Quelques délégations, se félicitant du document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009 intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278), ont noté qu'il proposait une approche globale pour améliorer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans l'application des sciences et techniques spatiales aux difficultés que tous les pays rencontraient en matière de développement.

18. Quelques délégations ont exprimé l'avis que ce document de travail méritait d'être examiné plus avant pour développer et compléter les questions qui y étaient traitées.

J. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

19. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

20. Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point. D'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point au cours du débat général.

21. Le Comité a entendu les présentations techniques suivantes au titre de ce point:

a) "La mission OCEANSAT-2 face aux demandes mondiales", par le représentant de l'Inde;

b) "Geo-wiki.org: comment un réseau associatif de télédétection peut améliorer la qualité des cartes d'occupation des sols", par le représentant de l'Autriche;

c) "L'utilisation des données géospatiales pour la détection des signes précurseurs de tremblements de terre", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Le système aérospatial international de surveillance mondiale: une nouvelle approche en matière de gestion des catastrophes", par le représentant de la Fédération de Russie.

22. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités menées à l'échelon national ou en coopération en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

23. Le Comité a noté l'importance des applications de la télédétection et des infrastructures de données géospatiales pour les décisions à prendre en matière de gestion socioéconomique et environnementale, lesquelles se fondaient dans une large mesure sur la disponibilité de données précises concernant les ressources naturelles et d'autres données géospatiales.

24. Le Comité a noté qu'aux niveaux régional et mondial un certain nombre d'organisations et d'initiatives, dont le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation européenne cadre pour l'information géographique et le Groupe sur l'observation de la Terre, contribuaient au renforcement des capacités, à la coordination et la promotion d'activités liées à l'utilisation des données géospatiales de source spatiale, ainsi qu'au partage de données des systèmes satellitaires existants et à venir et à l'accès à des séries de données non disponibles auparavant.

25. Le Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment celles fournies par les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres, le satellite japonais d'observation des gaz à effet de serre et le Satellite d'observation des terres (Landsat) des États-Unis pour l'archivage des données.

26. Le Comité a pris note des activités menées par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique qui, actuellement coprésidé par le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique pour l'Afrique, s'intéressait à des questions géospatiales communes au sein du système des Nations Unies et s'employait à mettre en œuvre l'infrastructure de données géospatiales.

27. L'avis a été exprimé qu'étant donné que la Terre était la demeure commune de l'humanité tout entière les États avaient notamment comme responsabilité de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable au moyen d'une coopération internationale étroite.

28. L'avis a été exprimé qu'il fallait encourager la transparence et la clarté des mécanismes pour garantir l'accès des pays en développement aux données géospatiales en vue de faire avancer le développement durable.

29. Le Comité a noté qu'en réponse à l'accord conclu à sa cinquante-deuxième session la délégation brésilienne avait tenu des consultations informelles avec tous ses membres intéressés pour parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations concernant les différents moyens d'encourager la coopération internationale dans le but de mettre en place des infrastructures nationales pour l'utilisation des données géospatiales de source spatiale. Sur la base de ces consultations, le Comité a examiné un projet de rapport (A/AC.105/2010/CRP.16) et convenu qu'il constituerait son rapport final sur la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (il sera publié sous la cote A/AC.105/973).

K. Questions diverses

30. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

31. Des déclarations au titre de ce point ont été faites par les représentants des pays suivants: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). L'observateur du Costa Rica a également fait une déclaration.

32. Les représentants de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale et de l'Association des centres de télédétection des pays arabes ont aussi fait des déclarations sur ce point.

1. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)

33. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/65/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013

34. En application de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires¹ approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013.

35. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Asie avait approuvé la candidature de Yasushi Horikawa (Japon) au poste de président du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.9).

36. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait approuvé la candidature de Filipe Duarte Santos (Portugal) au poste de premier vice-président du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.10).

37. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe orientale avait approuvé la candidature d'Elöd Both (Hongrie) au poste de second vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.12).

38. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé la candidature de Félix Clementino Menicocci (Argentine) au poste de président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.14).

39. [...]

3. Composition du Comité

40. Le Comité s'est félicité de la demande d'adhésion de la Tunisie (voir A/AC.105/2010/CRP.3).

41. Il a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, lors de sa soixante-cinquième session, en 2010, l'admission de la Tunisie au Comité.

4. Statut d'observateur

42. Le Comité a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale en réponse à la demande qu'il lui avait adressée à sa cinquante-deuxième session, en 2009². La demande de statut d'observateur soumise par l'Association figure dans les documents de séance A/AC.105/2009/CRP.8 et A/AC.105/2010/CRP.4 et Add.1.

43. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-cinquième session, le statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, étant entendu que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa trente-troisième session concernant le statut d'observateur pour les organisations non

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.*

² *Ibid., soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 312.*

gouvernementales et conformément à la pratique établie par lui, l'Association devait demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

44. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Association des centres de télédétection des pays arabes. La correspondance y relative figurait dans le document de séance A/AC.105/2010/CRP.5.

45. [...]

46. Le Comité est convenu qu'à l'avenir les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an. Le Comité a également décidé qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

5. Organisation des travaux

47. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante-deuxième session, en 2009, il avait demandé aux membres de son Bureau et à ceux des Bureaux de ses organes subsidiaires d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte du fait qu'il fallait concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et la nécessité de disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires étaient saisis.

48. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre des mesures permettant de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, compte tenu de la nécessité de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans l'organisation des travaux des sessions de 2011, y compris pour éventuellement programmer des colloques au cours de la deuxième semaine d'une session.

49. Pour pouvoir, ainsi que ses Sous-Comités, commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour en temps voulu et de manière équilibrée, le Comité est convenu d'étudier la possibilité de programmer l'examen du point intitulé "Débat général" sur une plus longue période pendant les sessions. Le Secrétariat devrait coordonner avec les délégations la programmation à une séance ultérieure des déclarations devant être prononcées au titre de ce point, afin que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu.

50. Le Comité est convenu que les rapports devant être soumis par les États Membres sur leurs activités spatiales (voir A/AC.105/958, par. 19) devraient contenir un résumé de ces activités et ne pas dépasser trois pages.

51. Le Comité a recommandé que les États membres intéressés tiennent des consultations informelles en marge de ses sessions et de celles de ses Sous-Comités en 2011, en vue de proposer d'autres mesures visant à rationaliser et optimiser ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires.

52. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

53. Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter au Sous-Comité juridique à sa cinquantième session et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session une proposition détaillée concernant l'éventuel abandon des transcriptions non éditées. Il conviendrait de tester les enregistrements numériques.

54. Le Comité a pris acte des propositions suivantes visant à rationaliser et optimiser ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires:

- a) Regroupement des points de l'ordre du jour;
- b) Examen d'un point unique par séance;
- c) Meilleur usage des outils existants, notamment du Journal et du calendrier indicatif des travaux;
- d) Affichage des déclarations sur le site Web du Bureau des affaires spatiales et mise en place d'un système de diffusion systématique sur le Web;
- e) Limitation du nombre d'interventions par délégation pour chaque point de l'ordre du jour;
- f) Limitation de la durée des interventions consacrées aux activités et projets nationaux;
- g) Début des séances à l'heure prévue;
- h) Réduction de la durée et du nombre des exposés techniques, et établissement de critères de sélection.

55. À la demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Comité a examiné la possibilité d'adopter, pour la rédaction des rapports sur ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires, une nouvelle terminologie qui permette de rendre compte de l'avis de ce groupe régional.

56. Quelques délégations ont estimé que la référence aux noms de groupes régionaux dans les résumés des travaux qui figurent dans les rapports du Comité et de ses organes subsidiaires permettrait de conforter le principe du multilatéralisme et de promouvoir une pratique qui a été adoptée au sein d'autres comités de l'Assemblée générale et d'autres organismes du système des Nations Unies.

57. Quelques délégations ont estimé que la terminologie actuelle était encore pertinente et qu'elle reflétait clairement l'esprit de consensus qui caractérisait la prise de décisions au sein du Comité et de ses organes subsidiaires. Ces délégations ont indiqué que les références aux noms de groupes régionaux dans les résumés des travaux figurant dans les rapports pouvaient bouleverser l'équilibre qui y existe en créant l'impression que les vues exprimées par un groupe prévaudraient sur celles exprimées par tel ou tel État.

58. Le Comité est convenu que, dans ses rapports et dans ceux de ses organes subsidiaires, les noms des groupes régionaux soient inclus dans les paragraphes établissant les listes des orateurs au titre de chacun des points de l'ordre du jour.

6. Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités

59. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa cinquante-deuxième session, en 2009, de célébrer le cinquantième anniversaire de sa première session et le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité lors de sa cinquante-quatrième session, prévue du 1^{er} au 10 juin 2011.

60. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait commencé à prendre des dispositions pour l'organisation de manifestations et d'activités spéciales tout au long de l'année 2011 en vue de commémorer ces étapes historiques et que, en collaboration avec son Président, il avait mené, avec les États Membres intéressés, des consultations informelles sur les manifestations prévues lors de sa cinquante-quatrième session.

61. Le Comité est convenu que la première journée de sa cinquante-quatrième session serait consacrée à la célébration des deux anniversaires pour assurer la participation de représentants de haut niveau.

62. Le Comité est convenu que les manifestations commémoratives du 1^{er} juin 2011 comprendraient un débat de haut niveau, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Des représentants au niveau ministériel, des chefs d'organismes, des astronautes et d'autres dignitaires participeraient également à ces manifestations qui porteraient sur les réalisations du Comité au cours de cinquante ans, sur cinquante ans de vols spatiaux habités et sur l'avenir de l'humanité dans l'espace.

63. Le Comité a encouragé les États Membres à appeler l'attention de leurs ministres, chefs d'organismes et autres dignitaires sur les manifestations commémoratives, afin de s'assurer qu'ils y participeront.

64. Le Comité est convenu qu'une déclaration conjointe ou un communiqué similaire devrait être établi pour appeler l'attention sur le rôle important que joue la coopération internationale dans l'accélération des progrès des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications au service du développement durable. Le Comité est convenu que l'avant-projet de la déclaration devrait être distribué avant la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.

65. Le Comité est convenu qu'à partir du jeudi 2 juin 2011 les travaux de sa session suivraient leur cours normal.

66. Le Comité est convenu qu'un groupe consultatif informel, comprenant les représentants des missions permanentes des États intéressés, serait constitué pour appuyer le Président dans les préparatifs des manifestations et que ces représentants devraient être invités à communiquer leurs noms au Bureau des affaires spatiales.

7. Rôle et activités futurs du Comité

67. Le Comité a poursuivi l'examen du point "Rôle et activités futurs du Comité" conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-deuxième session.

68. Le Comité a noté avec satisfaction le document de travail présenté par son Président pour la période 2008-2009, intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278) et est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session, pour une année seulement, un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité", afin qu'il puisse examiner plus avant ce document.

8. Débat au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

69. Le Comité est convenu que le thème du débat qui devrait se tenir dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de sa soixante-cinquième session, à l'occasion de l'examen du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", serait "Espace et urgences".

9. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité

70. Le Comité a recommandé que les questions de fond suivantes soient examinées à sa cinquante-quatrième session, en 2011:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
5. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. Espace et société.
8. L'espace et l'eau.
9. Espace et changements climatiques.
10. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
11. Rôle futur du Comité.
12. Questions diverses.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

71. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2011:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	9-18 février 2011	Vienne
Sous-Comité juridique	28 mars-8 avril 2011	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	1 ^{er} -10 juin 2011	Vienne